



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

AVISIA

26 novembre 2025

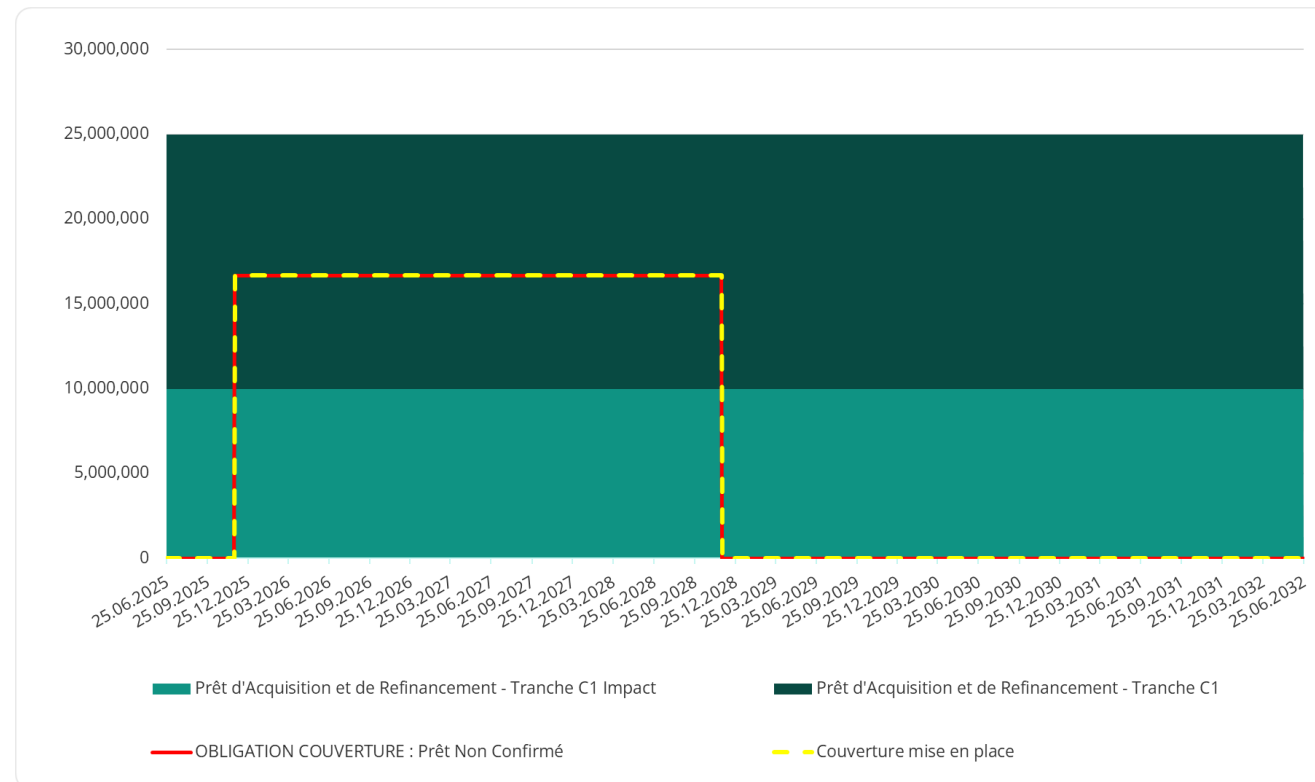


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE

AVISIA – BRADENTON 4

- **Stratégie de couverture mise en place** : H1 (66.67% du Prêt d'Acquisition et de Refinancement) - Cap 2% - du 25/11/2025 au 27/11/2028.
- **Banque de couverture** : Société Générale
- **Prime payée à la mise en place (prime upfront)** : 141'000€
- **Honoraires Kerius Finance** : 15'000€
- **Economies réalisées** : 97'587€

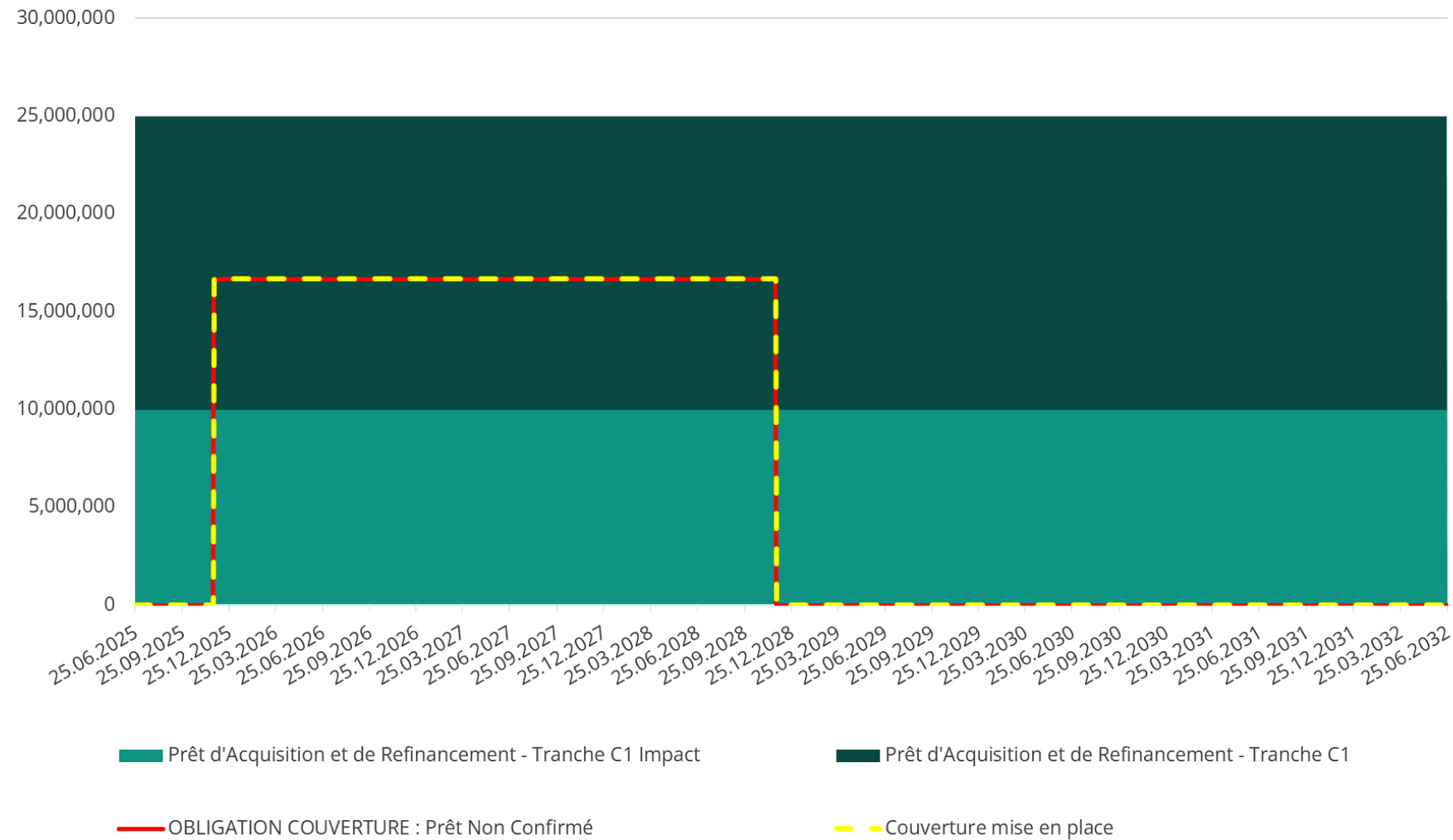


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2% à 3 ans.

Répartition bancaire :
Société Générale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : MAIF DETTE A IMPACT ENVIRONNEMENTAL S.L.P., PRO'ACTION REBOND 2021, FPS BPIFRANCE DETTE PRIVEE 3.

Prêt d'Acquisition et de Refinancement de €25'000'000, tiré le 25/06/2025, amortissement in fine, échéance le 25/06/2032, floor 0% sur Euribor 3 + 4,50%, composé de :

- **Tranche C1 : €15'000'000**
- **Tranche C1 Impact : €10'000'000**

Prêt Non confirmé – Croissance Externe de €20'000'000, non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure dans un délai de **5 mois** à compter de la Première Date de Tirage, (ou toute autre date agréée par les parties), un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques, pour une période **d'au moins trois (3) années** à compter de la Première Date de Tirage et pour un montant notionnel égal, à tout moment, à **au moins deux tiers de l'Encours des Prêts**.

→ 25/11/2025

Banques de couverture: BNP, LCL, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime upfront :

Banque : Société Générale

Cours d'exercice : 2% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 24/11/2025

Date de début : 25/11/2025

Date de fin : 27/11/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €16'667'500 amortissements in fine,
cf. tableau en annexe.

Prime payée à la mise en place (up-front) de **€141'000**.

Etalement comptable possible de la prime

Couverture Société Générale

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Etalement comptable de la prime
21.11.2025	25.11.2025	29.12.2025	29.12.2025	16,667,500	4,366
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	16,667,500	11,044
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	16,667,500	11,814
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	16,667,500	11,814
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	16,667,500	12,071
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	16,667,500	11,172
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	16,667,500	11,814
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	16,667,500	12,071
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	16,667,500	11,686
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	16,667,500	11,686
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	16,667,500	11,686
22.06.2028	26.06.2028	25.09.2028	25.09.2028	16,667,500	11,686
21.09.2028	25.09.2028	27.11.2028	27.11.2028	16,667,500	8,090

Prime upfront /
Total à payer

141,000

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche C1		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche C1 Impact		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD				
25.06.2025	25.09.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	25,000,000			0
25.09.2025	25.11.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	25,000,000			0
25.11.2025	25.12.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	25,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.12.2025	25.03.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	25,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.03.2026	25.06.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.06.2026	25.09.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.09.2026	25.12.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.12.2026	25.03.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.03.2027	25.06.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.06.2027	25.09.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.09.2027	25.12.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.12.2027	25.03.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.03.2028	25.06.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.06.2028	25.09.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.09.2028	25.11.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500	16,667,500
25.11.2028	25.12.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.12.2028	25.03.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.03.2029	25.06.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.06.2029	25.09.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.09.2029	25.12.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.12.2029	25.03.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.03.2030	25.06.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.06.2030	25.09.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.09.2030	25.12.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.12.2030	25.03.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.03.2031	25.06.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.06.2031	25.09.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.09.2031	25.12.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.12.2031	25.03.2032	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.03.2032	25.06.2032	0	15,000,000	0	10,000,000	35,000,000			0
25.06.2032	25.09.2032	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000			0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	5,074
-------------	-------

SG

Economies totales

97,587

Taux/Prix sans marge bancaire	137,100
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	238,587
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	101,487
---	---------

Prix final	141,000
------------	---------

Marge finale	3,900
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

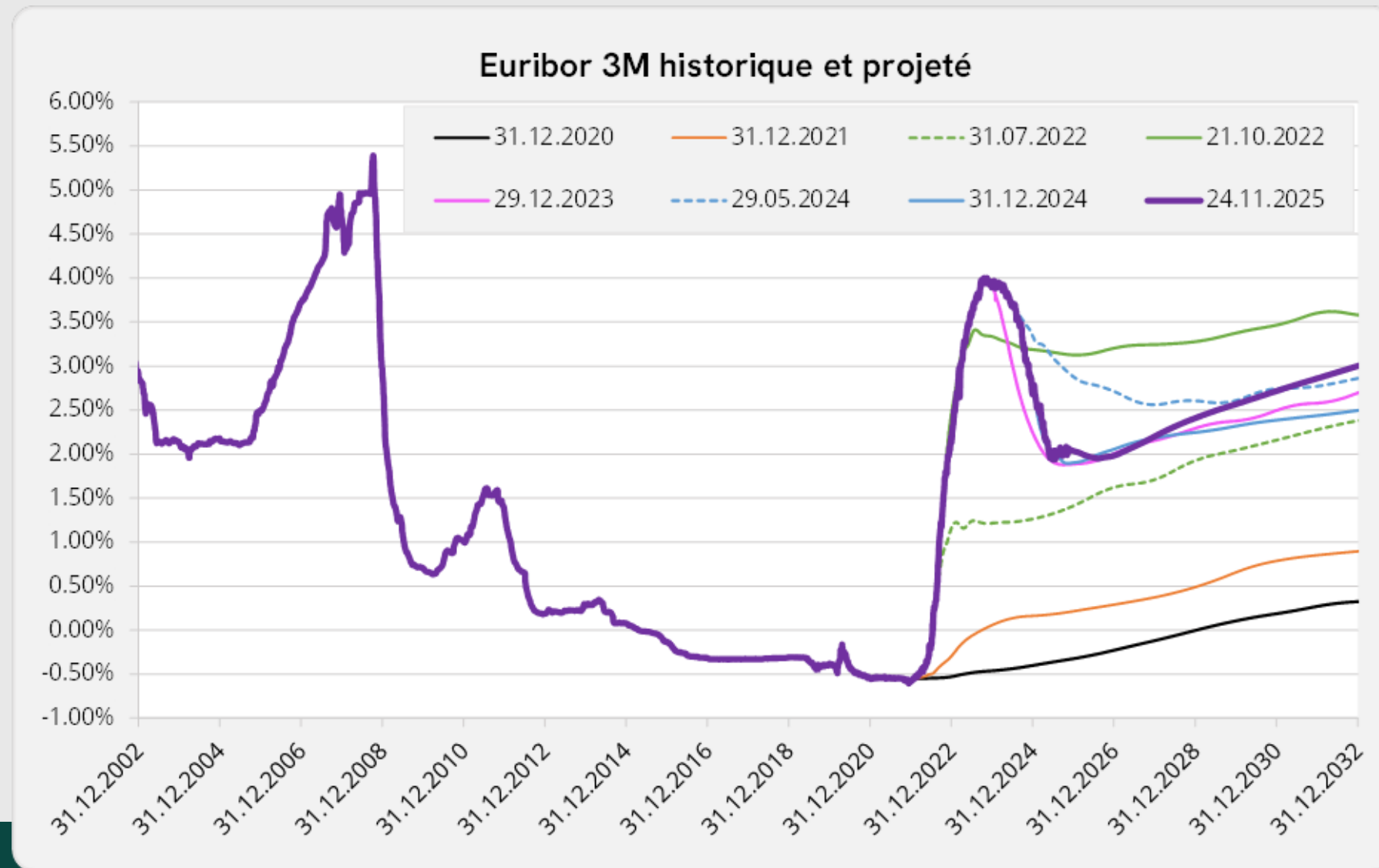
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

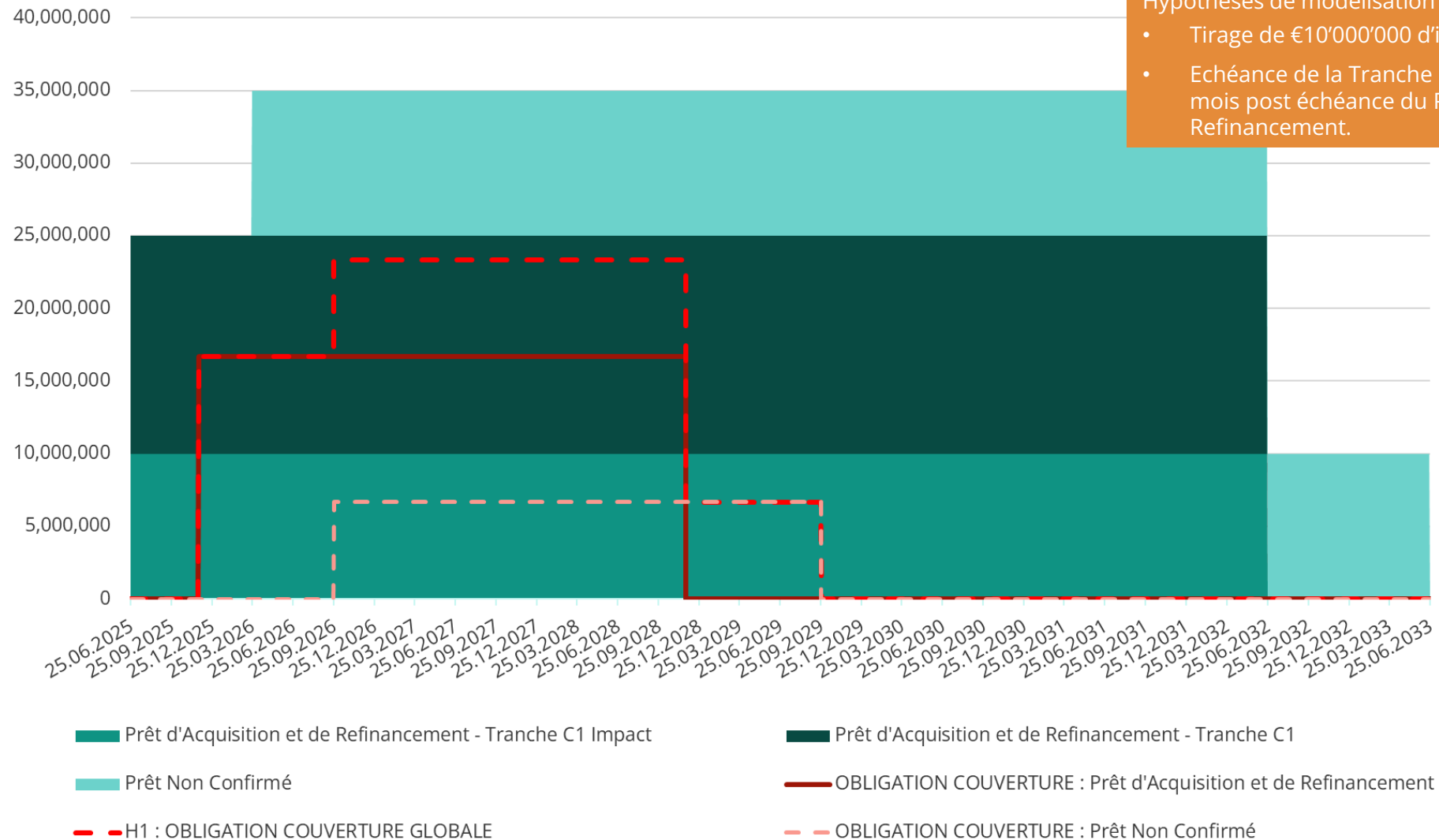
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (24/11/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : MAIF DETTE A IMPACT ENVIRONNEMENTAL S.L.P,
PRO'ACTION REBOND 2021, FPS BPIFRANCE DETTE PRIVEE 3.

Prêt d'Acquisition et de Refinancement de €25'000'000, tiré le
25/06/2025, amortissement in fine, échéance le 25/06/2032,
floor 0% sur Euribor 3 + 4,50%, composé de :

- **Tranche C1 : €15'000'000**
- **Tranche C1 Impact : €10'000'000**

Prêt Non confirmé – Croissance Externe de €20'000'000, dont
€10'000'000 tirés le 25/03/2026.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure dans un délai de **5 mois** à
compter de la Première Date de Tirage, (ou toute autre date
agréée par les parties), un ou plusieurs contrats de couverture
des risques de taux avec une ou plusieurs banques, pour une
période **d'au moins trois (3) années** à compter de la Première
Date de Tirage et pour un montant notionnel égal, à tout
moment, à **au moins deux tiers de l'Encours des Prêts**.

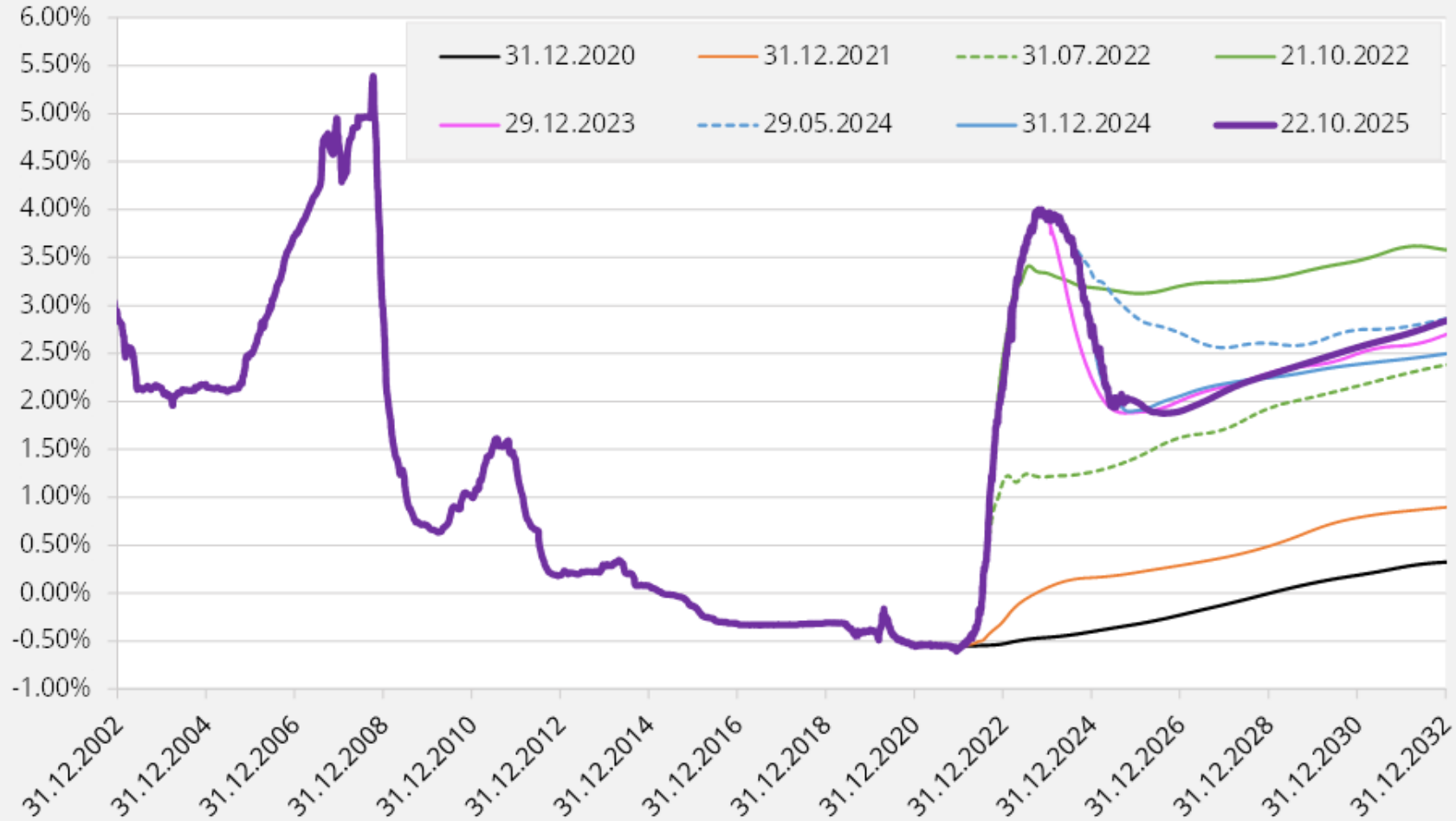
→ 25/11/2025

Banques de couverture: BNP, LCL, SG.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

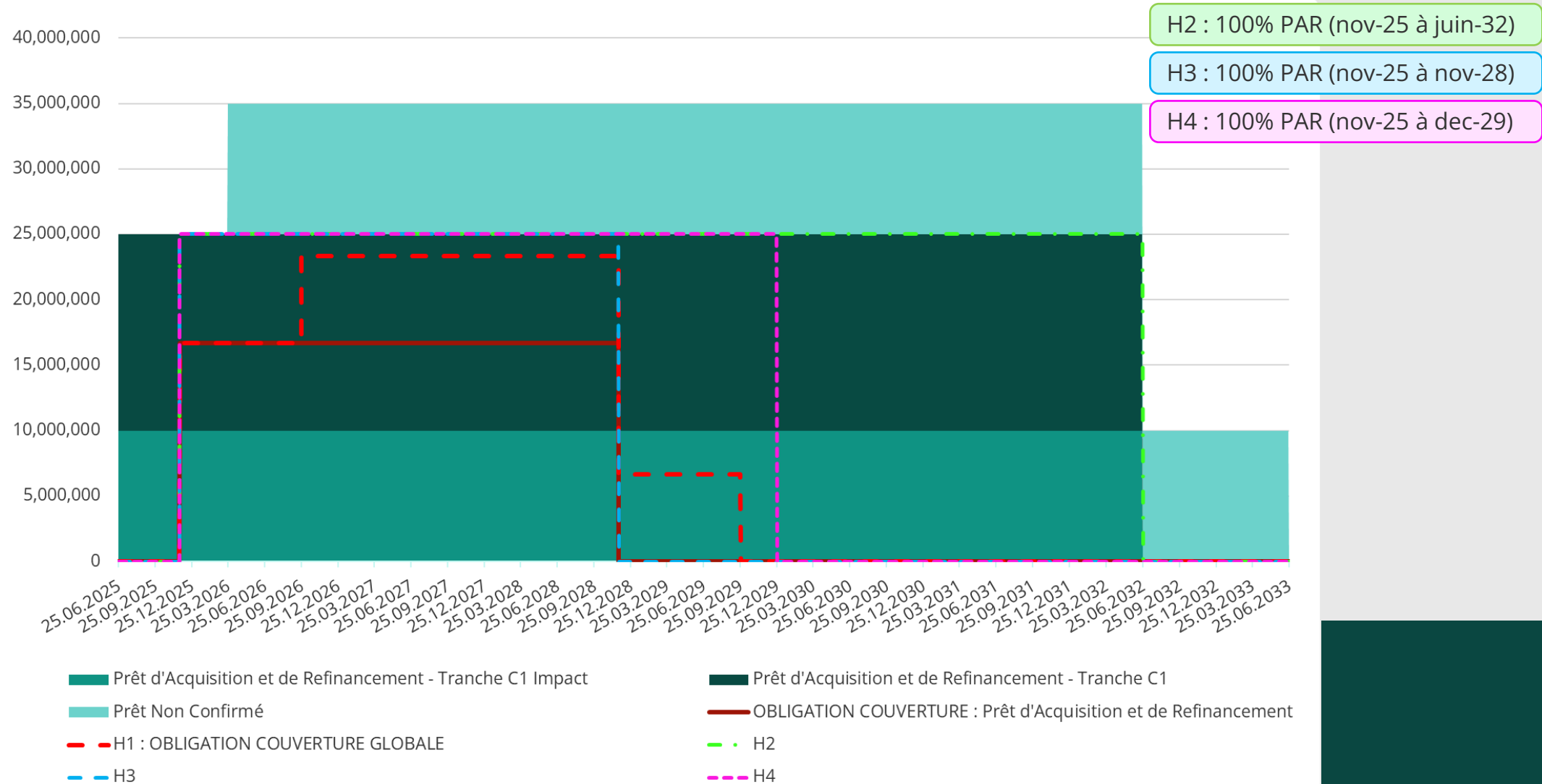


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

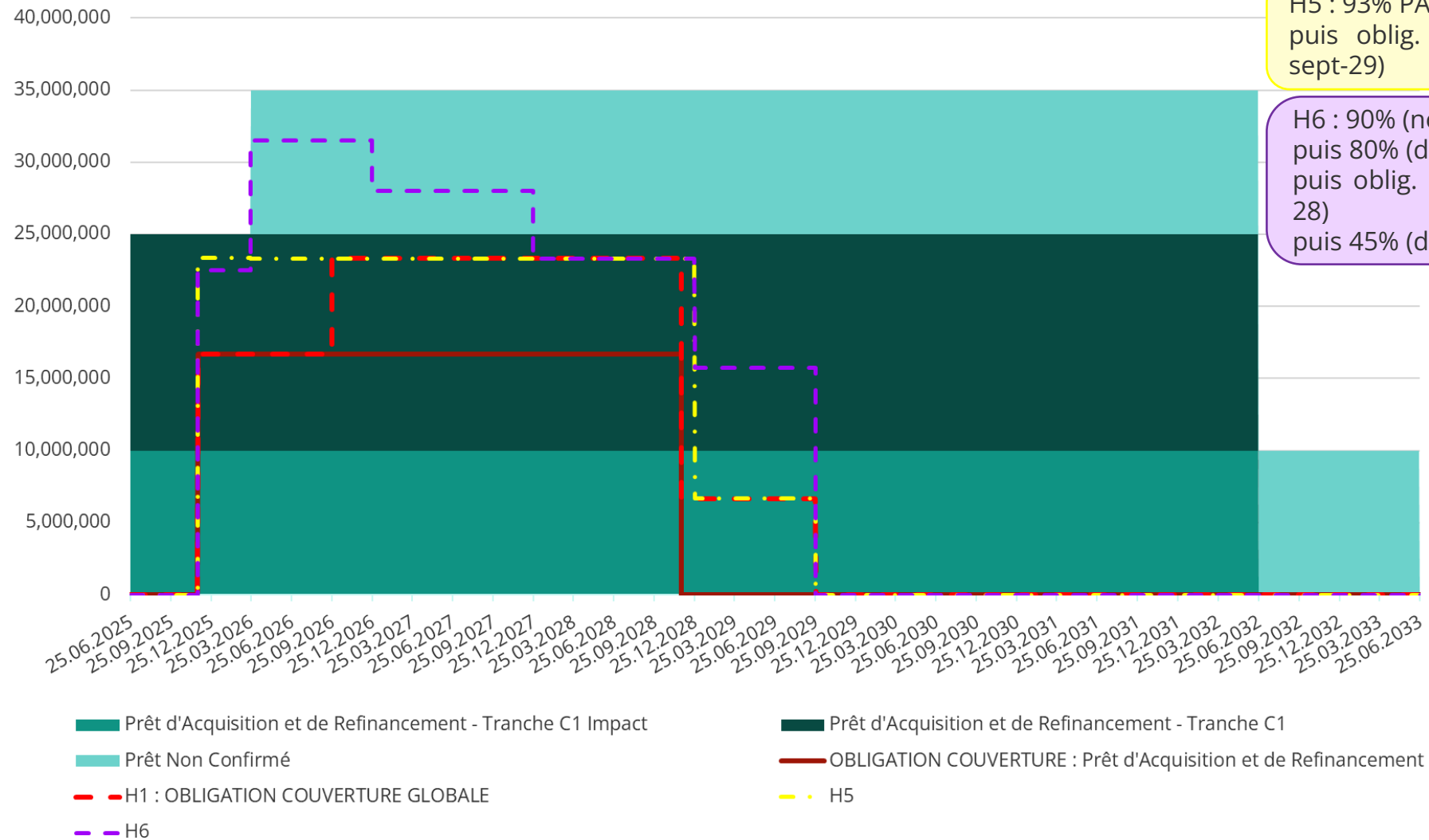
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	5,074	16,694	7,611	10,354	7,807	9,566
Swap sans Floor	2.07%	2.32%	2.07%	2.15%	2.09%	2.10%
Swap avec Floor	2.07%	2.34%	2.07%	2.16%	2.10%	2.10%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.5 ans	3 ans	4 ans	3.75 ans	3.75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,375,000	22,500,000
Début de période	25.11.2025	25.11.2025	25.11.2025	25.11.2025	25.11.2025	25.11.2025
Fin de période	25.11.2028	25.06.2032	25.11.2028	25.12.2029	25.09.2029	25.09.2029
Valeur 1bp en EUR	5,074	16,694	7,611	10,354	7,807	9,566

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.07%	2.34%	2.07%	2.16%	2.10%	2.10%
Taux financement Max	2.07%	2.34%	2.07%	2.16%	2.10%	2.10%

Cap 2% annualisé	0.30%	0.62%	0.30%	0.41%	0.34%	0.34%
Taux financement Max	2.30%	2.62%	2.30%	2.41%	2.34%	2.34%

Cap 2.5% annualisé	0.17%	0.42%	0.17%	0.25%	0.20%	0.20%
Taux financement Max	2.67%	2.92%	2.67%	2.75%	2.70%	2.70%

Cap 3% annualisé	0.12%	0.30%	0.12%	0.17%	0.14%	0.14%
Taux financement Max	3.12%	3.30%	3.12%	3.17%	3.14%	3.14%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	1,022,300	3,649,400	1,533,200	2,144,900	1,585,100	1,945,100
Cap 2%	150,000	973,600	224,900	407,600	253,900	319,800
Cap 2.5%	85,300	657,600	127,900	248,000	147,800	188,300
Cap 3%	59,700	463,800	89,500	169,800	102,400	130,700

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H1 : 66.67% PAR (nov-25 à nov-28).

H2 : 100% PAR (nov-25 à juin-32).

H3 : 100% PAR (nov-25 à nov-28).

H4 : 100% PAR (nov-25 à dec-29).

H5 : 93% PAR (nov-25 à dec-28)
puis oblig. Prêt NC (dec-28 à sept-29).

H6 : 90% PA (nov-25 à dec-26)
puis 80% (dec-26 à dec-27)
puis oblig. Couv (dec-27 à dec-28)
puis 45% (dec-28 à sept-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
21.11.2025	25.11.2025	29.12.2025	29.12.2025	22,500,000	4,179	-184,121
23.12.2025	29.12.2025	25.03.2026	25.03.2026	22,500,000	10,569	-173,552
23.03.2026	25.03.2026	25.06.2026	25.06.2026	31,500,000	15,829	-157,723
23.06.2026	25.06.2026	25.09.2026	25.09.2026	31,500,000	15,829	-141,893
23.09.2026	25.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	31,500,000	16,174	-125,720
23.12.2026	28.12.2026	25.03.2027	25.03.2027	28,000,000	13,306	-112,414
23.03.2027	25.03.2027	25.06.2027	25.06.2027	28,000,000	14,071	-98,343
23.06.2027	25.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	28,000,000	14,376	-83,967
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	28,000,000	13,918	-70,049
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	23,334,500	11,599	-58,451
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	23,334,500	11,599	-46,852
22.06.2028	26.06.2028	25.09.2028	25.09.2028	23,334,500	11,599	-35,253
21.09.2028	25.09.2028	27.12.2028	27.12.2028	23,334,500	11,854	-23,400
21.12.2028	27.12.2028	26.03.2029	26.03.2029	15,750,000	7,657	-15,743
22.03.2029	26.03.2029	25.06.2029	25.06.2029	15,750,000	7,829	-7,915
21.06.2029	25.06.2029	25.09.2029	25.09.2029	15,750,000	7,915	0

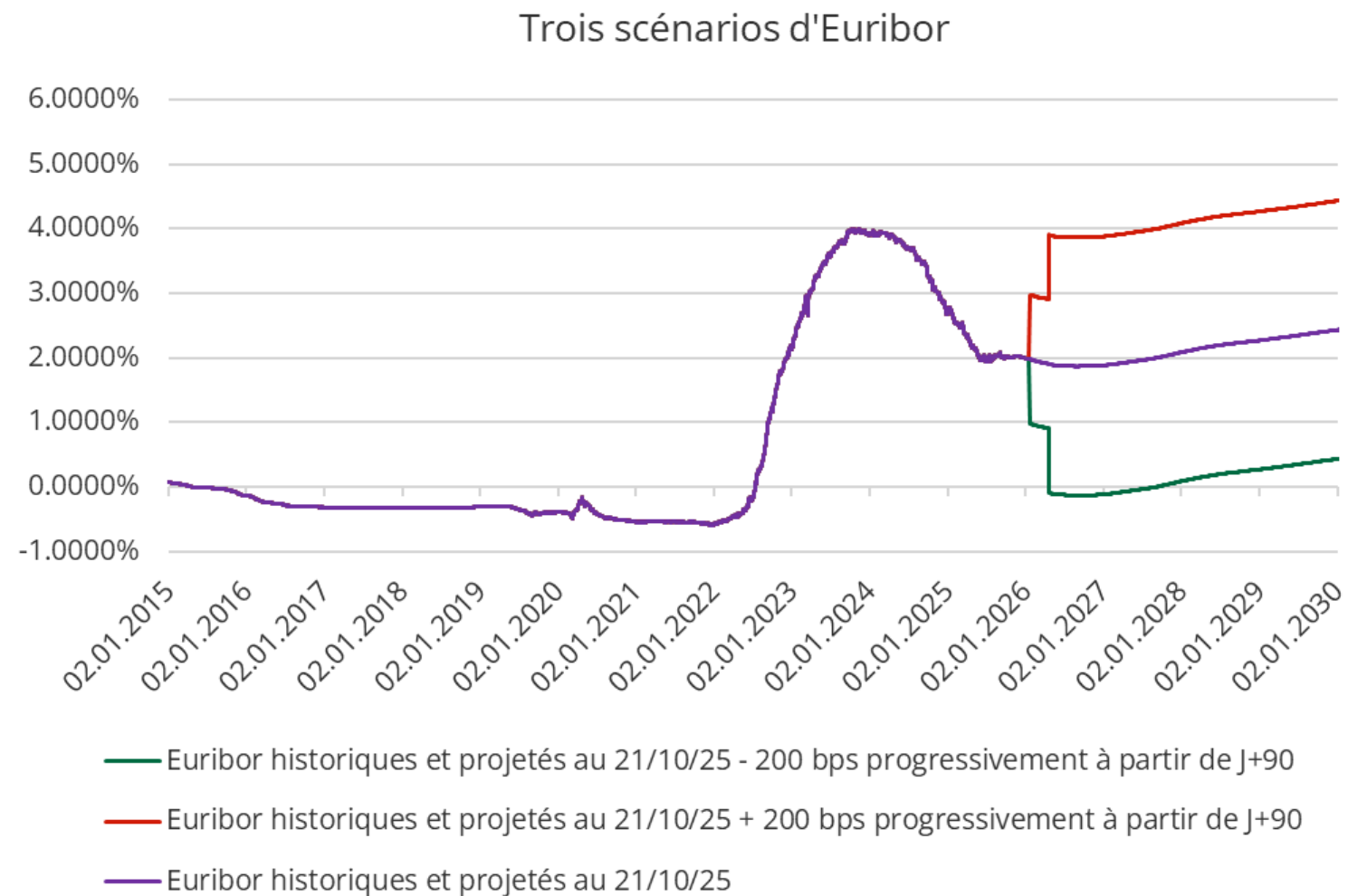
Prime lissée	0.20%
--------------	-------

Total à payer	188,300
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

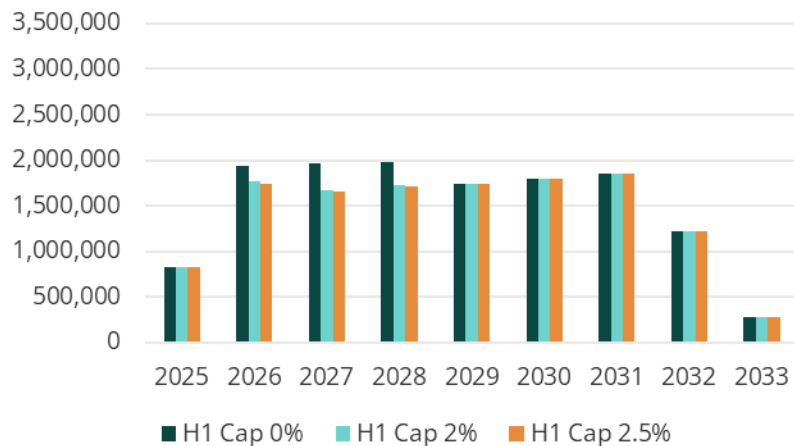
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **4,50%** (Tranche C1 et Tranche C1 Impact), 4,75% (Prêt Non Confirmé), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

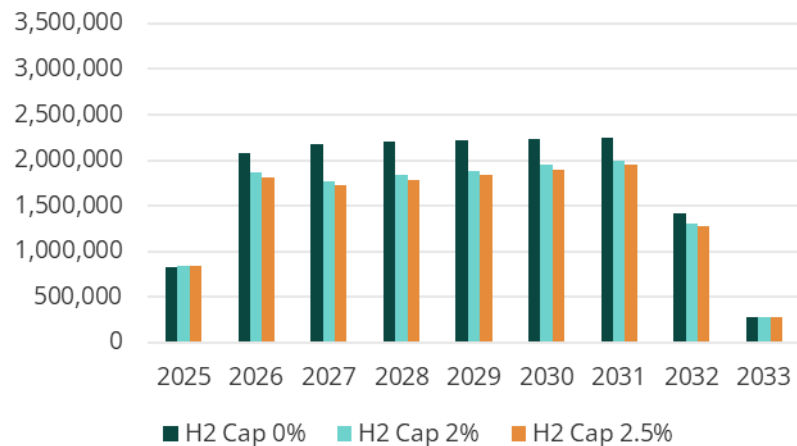


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

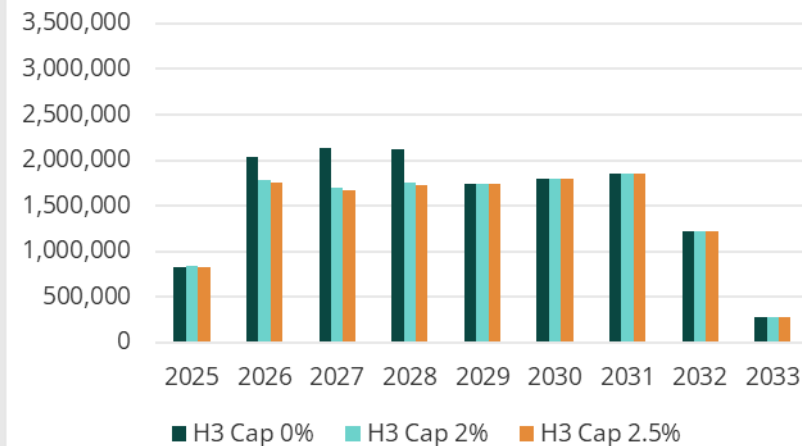
STRATEGIE H1



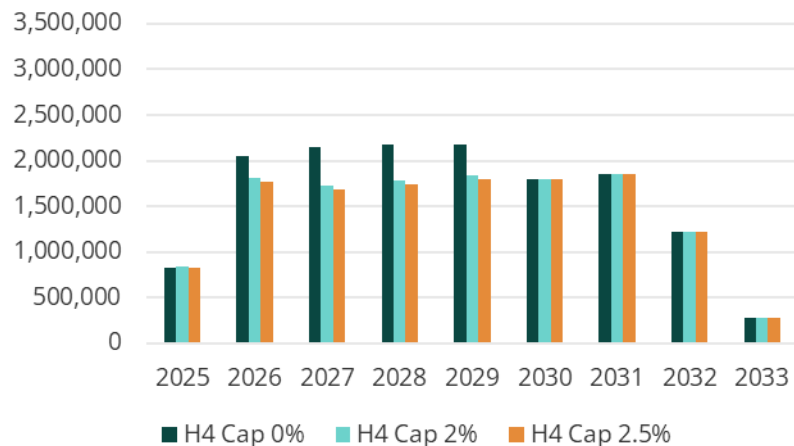
STRATEGIE H2



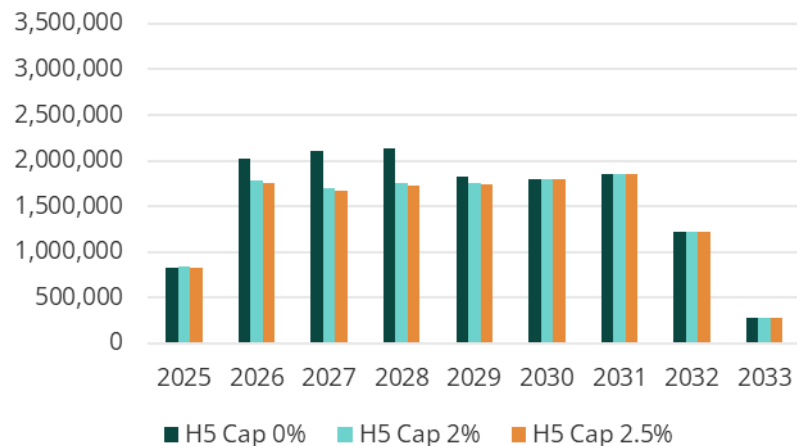
STRATEGIE H3



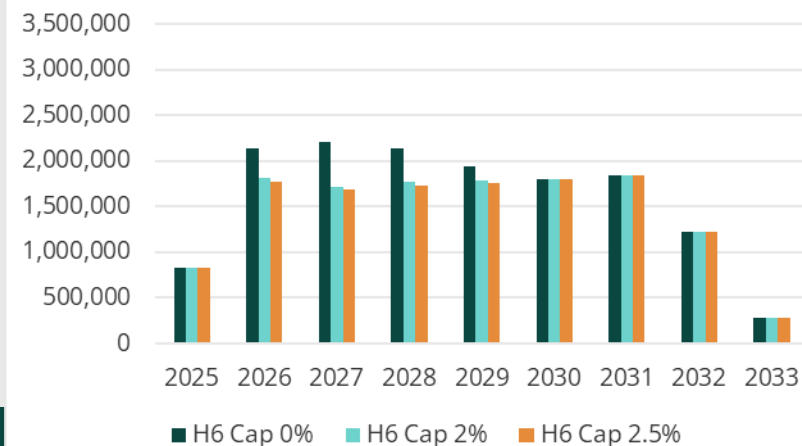
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

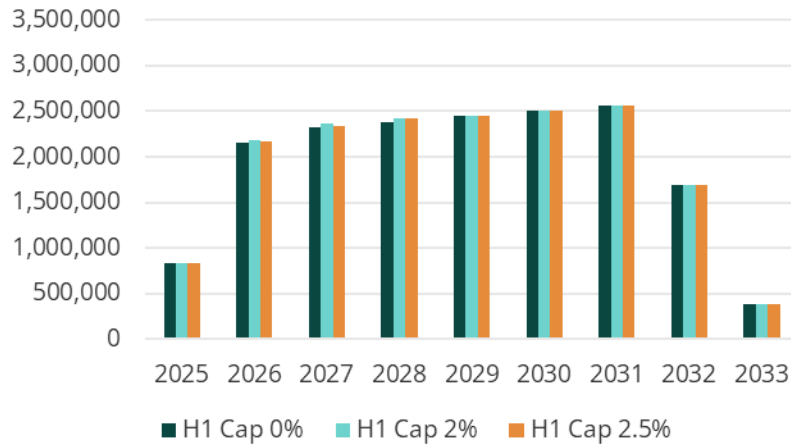


STRATEGIE H6

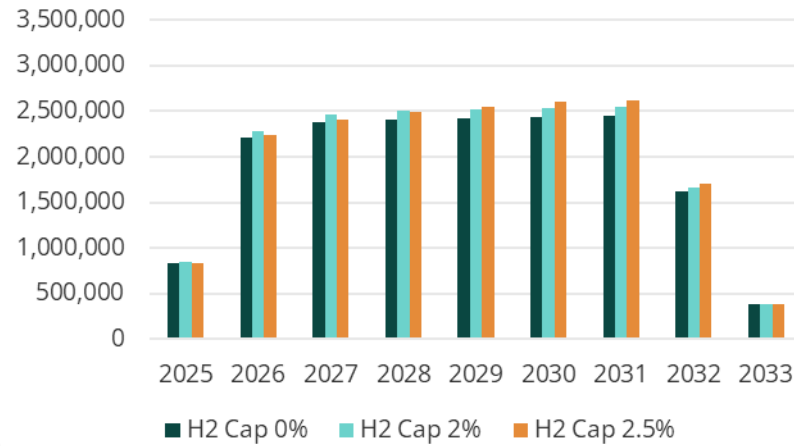


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

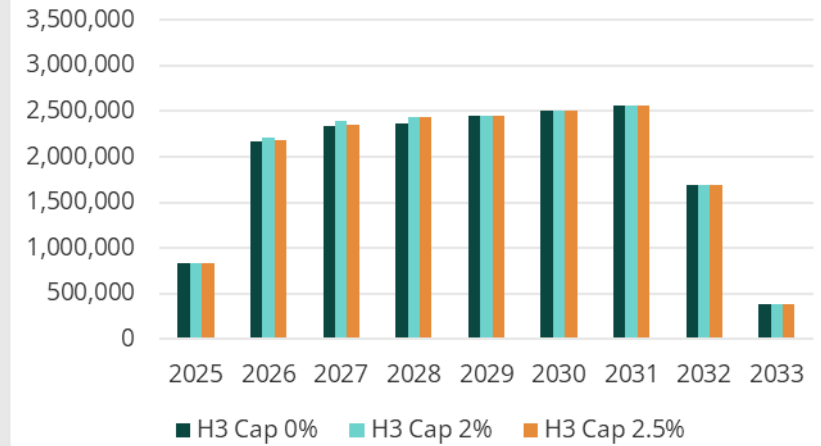
STRATEGIE H1



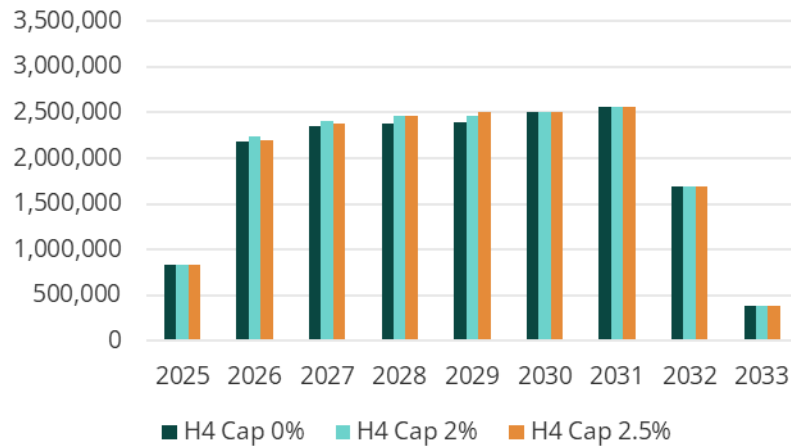
STRATEGIE H2



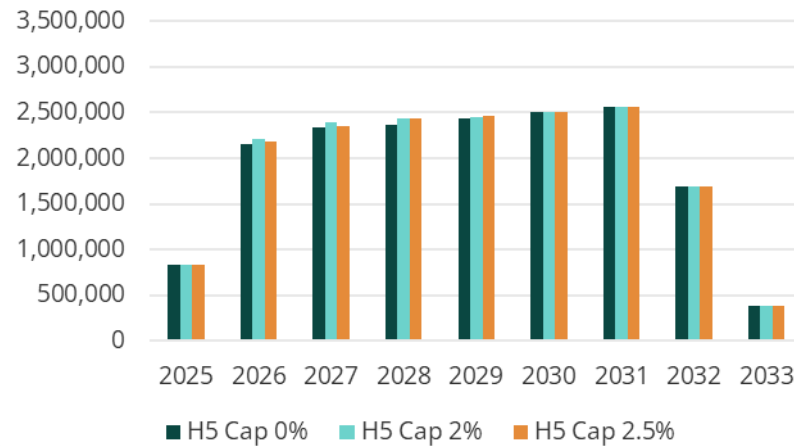
STRATEGIE H3



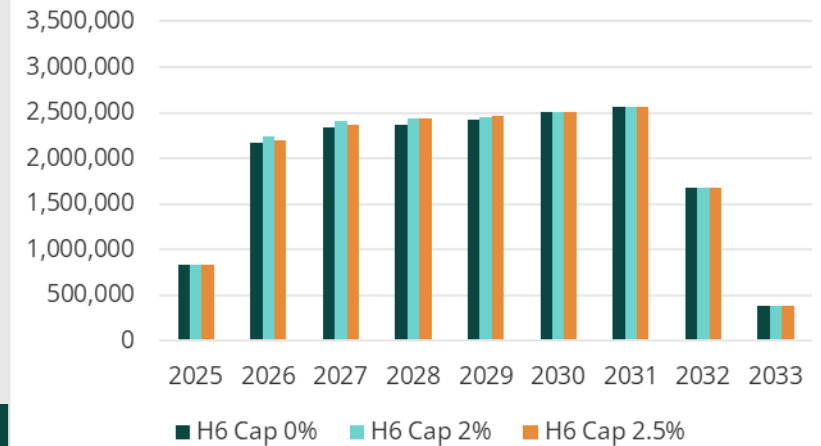
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

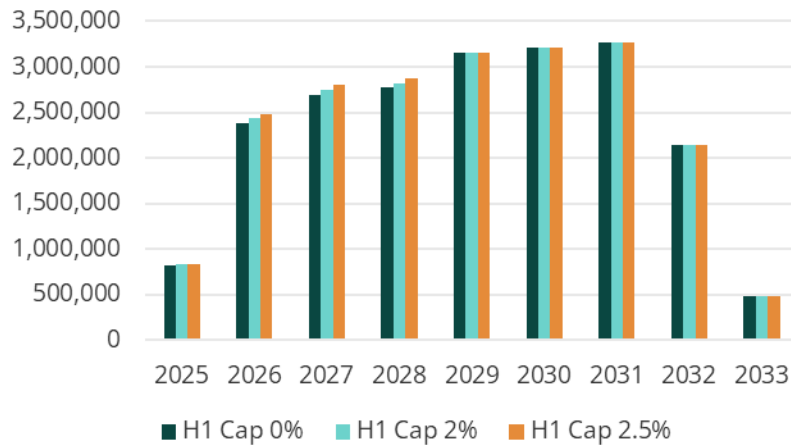


STRATEGIE H6

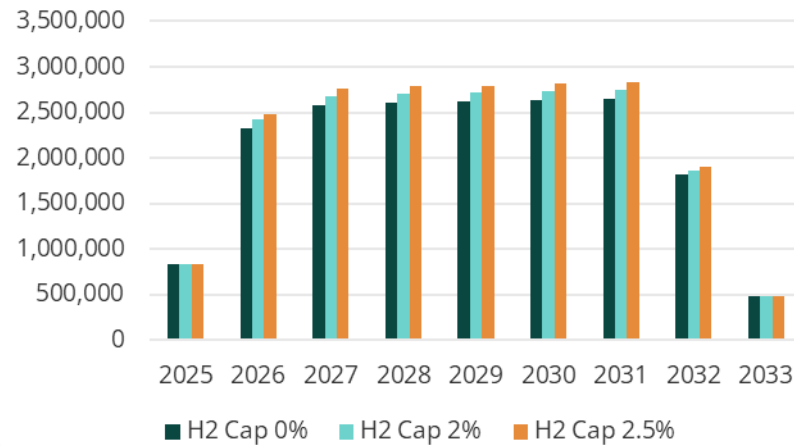


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

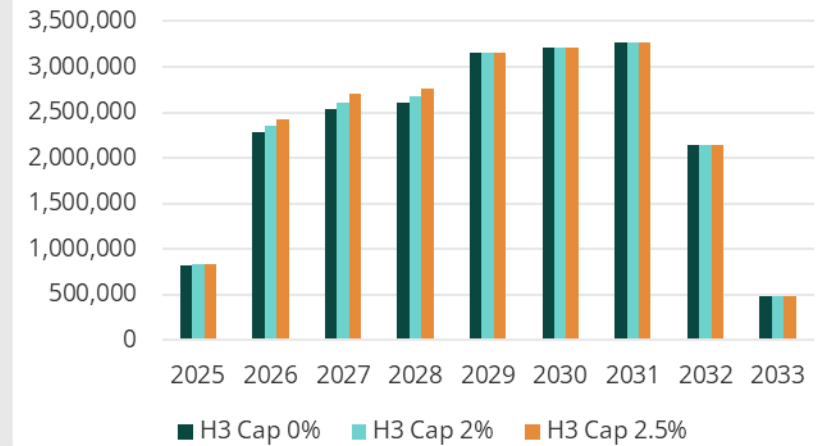
STRATEGIE H1



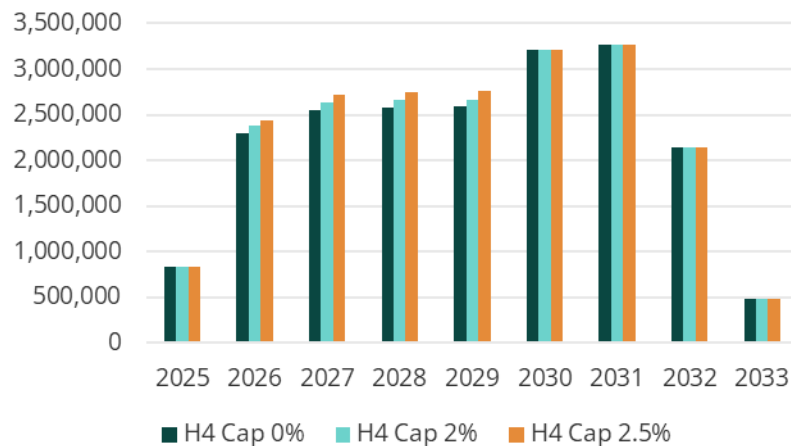
STRATEGIE H2



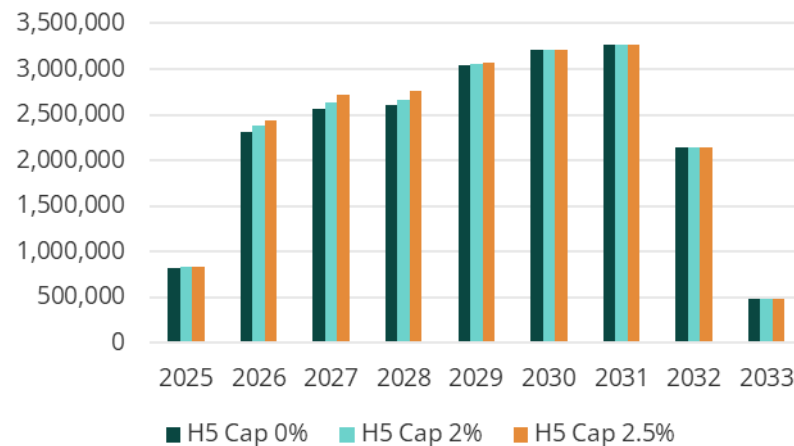
STRATEGIE H3



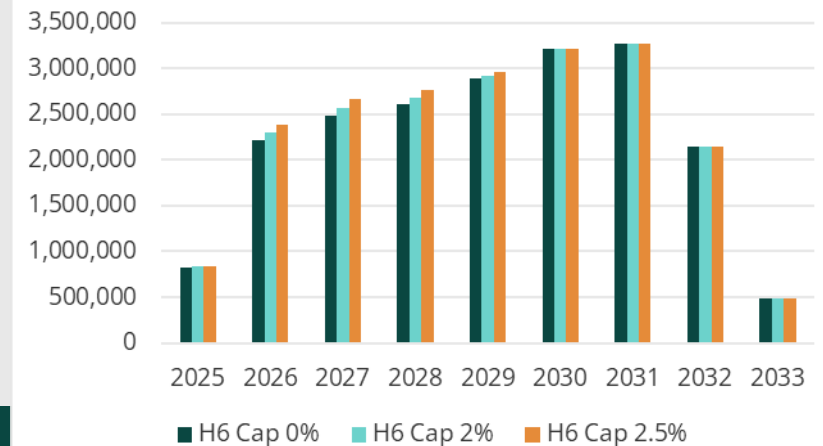
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

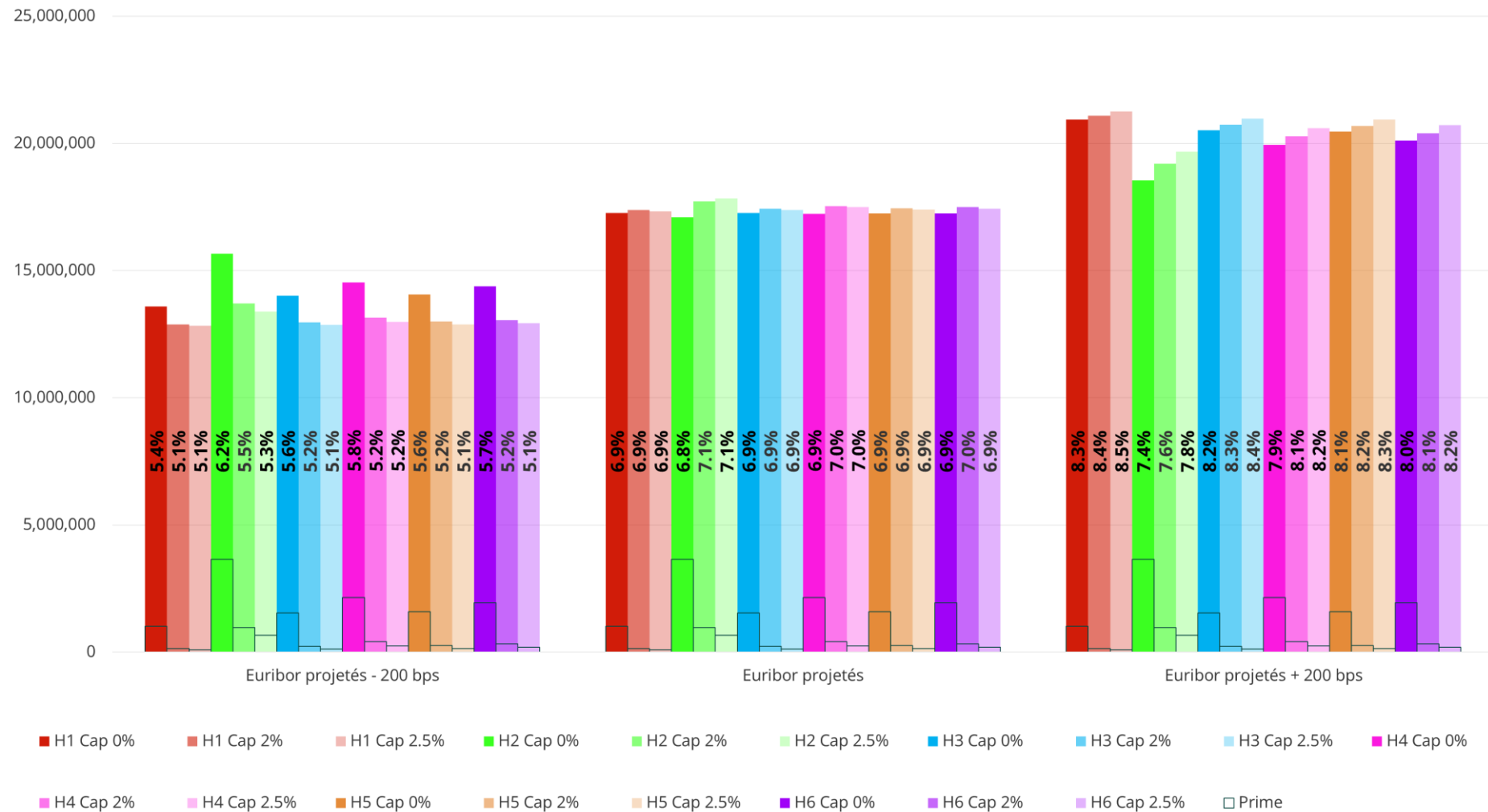


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	13,584,864	12,887,530	12,823,107	15,659,060	13,710,992	13,395,407	14,008,156	12,962,292	12,865,707
Euribor projetés	17,254,866	17,373,036	17,333,090	17,092,468	17,718,965	17,838,151	17,258,231	17,435,560	17,375,690
Euribor projetés + 200 bps	20,944,633	21,087,170	21,248,683	18,536,657	19,199,703	19,677,173	20,519,086	20,732,966	20,975,269

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	14,532,386	13,144,992	12,985,807	14,056,951	12,991,319	12,885,607	14,382,380	13,057,234	12,926,107
Euribor projetés	17,233,850	17,530,791	17,495,790	17,250,583	17,446,688	17,395,590	17,247,450	17,491,487	17,436,090
Euribor projetés + 200 bps	19,946,094	20,279,585	20,596,441	20,456,792	20,687,011	20,932,705	20,116,906	20,404,813	20,714,498

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche C1		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche C1 Impact		Prêt Non Confirmé		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE GLOBALE	OBLIGATION COUVERTURE : Prêt Non Confirmé	OBLIGATION COUVERTURE : Prêt d'Acquisition et de Refinancement	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
25.06.2025	25.09.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	0	0	25,000,000				0	0	0	0	0	0
25.09.2025	25.11.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	0	0	25,000,000				0	0	0	0	0	0
25.11.2025	25.12.2025	0	15,000,000	0	10,000,000	0	0	25,000,000	67%	16,667,500		16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,375,000	22,500,000
25.12.2025	25.03.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	0	0	25,000,000	67%	16,667,500		16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,375,000	22,500,000
25.03.2026	25.06.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500		16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	31,500,000
25.06.2026	25.09.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	16,667,500		16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	31,500,000
25.09.2026	25.12.2026	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	31,500,000
25.12.2026	25.03.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	28,000,000
25.03.2027	25.06.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	28,000,000
25.06.2027	25.09.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	28,000,000
25.09.2027	25.12.2027	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	28,000,000
25.12.2027	25.03.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	23,334,500
25.03.2028	25.06.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	23,334,500
25.06.2028	25.09.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	23,334,500
25.09.2028	25.11.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	23,334,500	6,667,000	16,667,500	25,000,000	25,000,000	25,000,000	23,334,500	23,334,500
25.11.2028	25.12.2028	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	6,667,000	6,667,000	0	25,000,000	0	25,000,000	23,334,500	23,334,500
25.12.2028	25.03.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	6,667,000	6,667,000	0	25,000,000	0	25,000,000	6,667,000	15,750,000
25.03.2029	25.06.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	6,667,000	6,667,000	0	25,000,000	0	25,000,000	6,667,000	15,750,000
25.06.2029	25.09.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000	67%	6,667,000	6,667,000	0	25,000,000	0	25,000,000	6,667,000	15,750,000
25.09.2029	25.12.2029	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	25,000,000	0	0
25.12.2029	25.03.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.03.2030	25.06.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.06.2030	25.09.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.09.2030	25.12.2030	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.12.2030	25.03.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.03.2031	25.06.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.06.2031	25.09.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.09.2031	25.12.2031	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.12.2031	25.03.2032	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.03.2032	25.06.2032	0	15,000,000	0	10,000,000	0	10,000,000	35,000,000				0	25,000,000	0	0	0	0
25.06.2032	25.09.2032	15,000,000	0	10,000,000	0	0	10,000,000	10,000,000				0	0	0	0	0	0
25.09.2032	25.12.2032	0	0	0	0	0	10,000,000	10,000,000				0	0	0	0	0	0
25.12.2032	25.03.2033	0	0	0	0	0	10,000,000	10,000,000				0	0	0	0	0	0
25.03.2033	25.06.2033	0	0	0	0	0	10,000,000	10,000,000				0	0	0	0	0	0
25.06.2033	25.09.2033	0	0	0	0	10,000,000	0	0				0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

BRADENTON 4 SAS
(en qualité d'Emprunteur)

ARTEMID SAS

PRO'ACTION REBOND 2021 – COMPARTIMENT DISTRIBUTION
PRO'ACTION REBOND 2021 – COMPARTIMENT CAPITALISATION

BPIFRANCE INVESTISSEMENT
(en qualité d'Arrangeurs)

ARTEMID SAS
(en qualité de Coordinateur)

AETHER FINANCIAL SERVICES SAS
(en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés)

et

LES PRÊTEURS

CONTRAT DE PRÊTS SENIOR
EUR 25.000.000

Le 25 juin 2025

Clauses contractuelles

Financement

"Tranches Prêt d'Acquisition et de Refinancement" désigne ensemble la Tranche C1 et la Tranche C1 Impact.

"Tranche C1" désigne la fraction du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, d'un montant maximum en principal de EUR 15.000.000, mise à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat.

"Tranche C1 Impact" désigne la fraction du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, d'un montant maximum en principal de EUR 10.000.000, mise à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat.

Afin de pouvoir financer (i) le paiement du prix d'achat (le "Prix d'Acquisition") des Titres Cible (tels que définis ci-après) et des Frais d'Acquisition (tels que définis ci-après) y afférents et (ii) la mise à disposition du Prêt Intra-Groupe Refinancement, Bradenton 4 a sollicité des Prêteurs la mise à disposition d'un prêt d'acquisition et de refinancement senior moyen terme et remboursable *in fine* d'un montant total en principal de vingt-cinq millions (25.000.000) d'Euros (le "Prêt d'Acquisition et de Refinancement").

Bradenton 4 a par ailleurs souhaité pouvoir demander la mise à disposition d'un ou plusieurs prêts à terme senior *in fine* (chacun un "Prêt Non Confirmé Croissance Externe") d'un montant cumulé en principal n'excédant pas vingt millions (20.000.000) d'Euros et destinés à financer des Opérations de Croissance Externe (telles que définies

ci-après), lesquels ne seront disponibles pour utilisation par Bradenton 4 qu'après confirmation par un ou plusieurs Prêteurs (ou autres établissements bancaires ou institutions financières) de leur intention de participer à la mise à disposition du Prêt Non Confirmé Croissance Externe considéré, conformément aux stipulations du paragraphe 5.2 (*Modalités de confirmation et d'utilisation des Prêts Non Confirmés Croissance Externe*) ci-dessous.

Clauses contractuelles

Financement

"Convention de Subordination" désigne la convention de subordination conclue à la Date d'Acquisition entre, notamment, Bradenton 4, l'Agent, l'Agent des Sûretés, les Investisseurs et tout Investisseur détenant une créance à l'encontre de l'Emprunteur au titre d'un quelconque emprunt obligataire, instrument de dette, prêt ou avance d'associés.

"Date de Signature" désigne la date de signature du Contrat.

"Date d'Acquisition" désigne la date à laquelle il sera effectivement procédé à l'Acquisition, et au plus tard le 17 juillet 2025.

"Première Date de Tirage" désigne la date à laquelle devra intervenir le Tirage du Prêt d'Acquisition et de Refinancement, laquelle devra être concomitante à la Date d'Acquisition.

"Date de Tirage" désigne toute date à laquelle il sera procédé à la mise à disposition de fonds au titre de l'un quelconque des Prêts, telle que fixée dans l'Avis de Tirage correspondant.

"Date Ultime de Tirage" désigne :

- (a) en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement, la Date d'Acquisition ; et
- (b) en ce qui concerne chaque Prêt Non Confirmé Croissance Externe, le dernier jour de la période de disponibilité correspondante telle qu'agréée en application du paragraphe 5.2.1 (*Souscription d'Engagements Complémentaires au titre d'un Prêt Non Confirmé Croissance Externe*) ci-dessous.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement, la septième date anniversaire de la Date d'Acquisition ; et
- (b) en ce qui concerne tout Prêt Non Confirmé Croissance Externe, la date qui sera (le cas échéant) agréée conformément aux stipulations du paragraphe 5.2.1 (*Souscription d'Engagements Complémentaires au titre d'un Prêt Non Confirmé Croissance Externe*) ci-dessous.

Remboursement du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera l'intégralité de l'Encours au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement en une fois et à la Date d'Échéance du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

Remboursement des Tranches Croissance Externe Confirmées

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera l'intégralité de l'Encours au titre de chaque Tranche Croissance Externe Confirmée en une fois et à la Date d'Échéance correspondante.

Remboursements définitifs

Tout remboursement des Prêts intervenant conformément aux paragraphes qui précèdent sera définitif et le montant ainsi remboursé ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un nouveau Tirage.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" désigne, pour une Période d'Intérêt considérée, le taux interbancaire européen auquel des dépôts en Euros sont offerts pour une durée équivalente à ladite Période d'Intérêt et pour un montant équivalent à celui de l'Encours (ou, en ce qui concerne la Première Période d'Intérêt, du Tirage), tel que calculé par l'*European Money Markets Institute* (EMMI) (ou tout autre entité qui serait en charge de l'administration de ce taux) et diffusé à la page appropriée de Reuters (ou toute autre page ou service qui pourrait lui être substitué ou sur la page correspondante de tout autre service d'information qui publie ce taux à la place de Thomson Reuters) à la Date de Détermination du Taux.

Si l'EURIBOR n'est pas disponible pour la Période d'Intérêts d'un Prêt :

- (a) *Taux Ecran Interpolé* : l'EURIBOR applicable doit être le taux qui résulte de l'interpolation sur une base linéaire entre (i) l'EURIBOR considéré pour la plus longue période (pour laquelle l'EURIBOR est diffusé) qui est inférieure à la Période d'Intérêts du Prêt considéré et (ii) l'EURIBOR considéré pour la plus courte période (pour laquelle l'EURIBOR est diffusé) qui excède la Période d'Intérêts de ce Prêt (chacun fixé à la Date de Détermination du Taux) (le "**Taux Ecran Interpolé**"), pour une période égale en durée à la Période d'Intérêts de ce Prêt ;
- (b) *Période d'Intérêts Réduite* : S'il n'est pas possible de calculer le Taux Ecran Interpolé pour cette Période d'Intérêts, alors la Période d'Intérêts de ce Prêt devra (si elle est plus longue que la Période d'Intérêts de Repli applicable) être réduite à une période d'un (1) mois (la "**Période d'Intérêts de Repli**") et l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts réduite sera alors déterminé conformément à la définition d'"EURIBOR" ;

- (c) *Période d'Intérêts Réduite et Taux Écran Historique* : Si (i) la Période d'Intérêts d'un Prêt est, après application du paragraphe (b) ci-dessus, soit la Période d'Intérêts de Repli applicable soit une période plus courte que la Période d'Intérêts de Repli applicable et, (ii) dans les deux cas, l'EURIBOR n'est pas disponible pour la Période d'Intérêts de ce Prêt et il n'est pas possible de calculer le Taux Ecran Interpolé, alors l'EURIBOR applicable sera le plus récent EURIBOR applicable pour une période égale en durée à la Période d'Intérêts de ce Prêt et dont la date n'est pas antérieure de plus de cinq (5) Jours Ouvrés à la Date de Détermination du Taux (le "**Taux Écran Historique**") pour une durée correspondant à la Période d'Intérêts de Repli ;
- (d) *Période d'Intérêts Réduite et Taux Écran Historique Interpolé* : Si le paragraphe (c) ci-dessus s'applique mais qu'aucun Taux Ecran Historique n'est disponible pour la Période d'Intérêts de ce Prêt, alors l'EURIBOR applicable sera le taux qui résulte de l'interpolation sur une base linéaire entre (i) le plus récent EURIBOR applicable pour la plus longue période (pour laquelle l'EURIBOR est diffusé) qui est inférieure à la Période d'Intérêts de ce Prêt et (ii) le plus récent EURIBOR applicable pour la plus courte période (pour laquelle l'EURIBOR est diffusé) qui excède la Période d'Intérêts de ce Prêt, et dont la date n'est pas antérieure de plus de cinq (5) Jours Ouvrés à la Date de Détermination du Taux (le "**Taux Écran Historique Interpolé**") pour une période d'une durée égale à celle la Période d'Intérêts de ce Prêt ;
- (e) *Taux des Banques de Référence* : Si le paragraphe (d) ci-dessus s'applique mais qu'il n'est pas possible de calculer le Taux Ecran Historique Interpolé, la Période d'Intérêts de ce Prêt devra, si elle a été réduite conformément au paragraphe (b) ci-dessus, revenir à sa durée initiale et l'EURIBOR applicable sera alors déterminé comme suit :
 - (i) sur la base des taux annuels auxquels des dépôts en Euros d'un montant équivalent à celui de l'Encours (ou, en ce qui concerne la première Période d'Intérêt, du Tirage), sont offerts sur le marché interbancaire par les banques de premier rang aux Banques de Référence pour une durée équivalente à la Période d'Intérêt concernée, tels que ces taux auront été communiqués par les Banques de Référence à la demande de l'Agent ;
 - (ii) le taux indiqué sera le taux relevé aux environs de 11 heures (heure de Paris) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de la Période considérée ;
 - (iii) l'Agent calculera la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu, à la quatrième décimale après la virgule) des taux communiqués par chacune des Banques de Référence dans les meilleurs délais et le résultat de ce calcul donnera l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêt considérée.

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêt ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR de référence sera déterminé par interpolation

linéaire et sur la base des EURIBOR déterminés (i) pour une durée égale au nombre entier de mois immédiatement inférieur à la durée de la Période d'Intérêt considérée et (ii) pour une durée égale au nombre entier de mois immédiatement supérieur à la durée de la Période d'Intérêt considérée ; étant précisé que si la Période d'Intérêt est inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR de référence sera l'EURIBOR correspondant au nombre entier de semaines le plus proche de la durée effective de cette Période d'Intérêt.

Il est précisé que si l'EURIBOR (ou tout Taux de Référence de Substitution) devenait inférieur à zéro, il serait réputé être égal à zéro.

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêt

8.2.1 Périodes d'Intérêt du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

- (a) La première Période d'Intérêt au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement commencera à la Première Date de Tirage et chacune des Périodes d'Intérêt suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêt précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour.
- (b) Chaque Période d'Intérêt aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'ensemble des Prêteurs), étant convenu que l'Emprunteur notifiera l'Agent, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêt en cours, de la durée choisie pour la Période d'Intérêt suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement.
- (c) La dernière Période d'Intérêt au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement commencera à l'issue de la Période d'Intérêt immédiatement précédente et prendra fin à la Date d'Échéance du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (d) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêt comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.1 (*Périodes d'Intérêt du Prêt d'Acquisition et de Refinancement*). De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêt qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.1 (*Périodes d'Intérêt du Prêt d'Acquisition et de Refinancement*).

Périodes d'Intérêt des Prêts Non Confirmés Croissance Externe

- (a) La première Période d'Intérêt de tout Prêt Non Confirmé Croissance Externe ayant fait l'objet d'une confirmation effective conformément au Contrat commencera à sa Date de Tirage et s'achèvera de plein droit au dernier jour de la Période d'Intérêt alors en cours au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (b) Chaque Période d'Intérêt suivante aura, de plein droit, la même durée que la Période d'Intérêt du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ayant commencé le même jour, étant toutefois précisé que l'Emprunteur devra sélectionner la durée des Périodes d'Intérêt applicables à l'ensemble des Prêts de telle sorte que chaque date de remboursement de principal d'un Prêt corresponde au dernier jour d'une Période d'Intérêt.
- (c) Dans l'hypothèse où le Prêt d'Acquisition et de Refinancement serait intégralement remboursé, la Période d'Intérêt de chaque autre Prêt encore en cours (le cas échéant) s'achèvera le dernier jour de la dernière Période d'Intérêt du Prêt d'Acquisition et de Refinancement puis, à partir de cette date :
 - (i) chacune des Périodes d'Intérêt suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêt précédente et aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois, étant convenu que l'Emprunteur notifiera l'Agent, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêt en cours, de la durée choisie pour la Période d'Intérêt suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement ;
 - (ii) l'Emprunteur sélectionnera des Périodes d'Intérêt identiques pour l'ensemble des Prêts restant en cours et de telle sorte que chaque date de remboursement de principal d'un Prêt corresponde au dernier jour d'une Période d'Intérêt ;
 - (iii) la dernière Période d'Intérêt de chaque Prêt prendra fin à la Date d'Échéance du Prêt considéré ; et
 - (iv) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêt comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.2 (*Périodes d'Intérêt des Prêts Non Confirmés Croissance Externe*). De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêt qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.2 (*Périodes d'Intérêt des Prêts Non Confirmés Croissance Externe*).

Si le dernier jour d'une Période d'Intérêt tombe à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, il sera fait application des stipulations du paragraphe 14.6 (*Jours Ouvrés*). Dans ce cas, la Période d'Intérêt suivante expirera le jour où elle aurait pris fin si la Période d'Intérêt précédente n'avait pas été étendue ou réduite, sauf à ce qu'il soit fait application de ce qui précède pour la Période d'Intérêt suivante.

Clauses contractuelles

Intérêts

"Marge" désigne, sous réserve des stipulations des paragraphes 8.3 (*Ajustement de la Marge – Ratio de Levier Net*), 8.4 (*Ajustement de la Marge – Critères ESG*), 8.5 (*Ajustement automatique de la Marge du Prêt d'Acquisition et de Refinancement*) et du (b) du paragraphe 17.26 (*Assurance Homme-Clé*) ci-dessous :

- (a) quatre virgule cinquante pour cent (4,50%) l'an en ce qui concerne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement ; et
- (b) la marge qui sera agréée conformément aux stipulations du paragraphe 5.2.1 (*Souscription d'Engagements Complémentaires au titre d'un Prêt Non Confirmé Croissance Externe*) ci-dessous en ce qui concerne un Prêt Non Confirmé Croissance Externe considéré.

3. AJUSTEMENTS DE LA MARGE

Pour les besoins du paragraphe 8.3 (*Ajustement de la Marge*), la Marge applicable sera ajustée en fonction du niveau du Ratio de Levier Net conformément à ce qui est indiqué ci-dessous (où "MA" désigne, pour un Prêt Non Confirmé Croissance Externe donné, la Marge agréée à l'occasion du processus de confirmation est applicable lorsque le niveau du Ratio de Levier Net inférieur ou égal à 4,00x mais supérieur ou égal à 3,00x) :

Ratio de Levier Net	Marge applicable (pour cent par an)	
	Prêt d'Acquisition et de Refinancement	Autres Prêts
supérieur à 4,00x	4,75	MA + 0,25
inférieur ou égal à 4,00x mais supérieur ou égal à 3,00x	4,50	MA
inférieur à 3,00x mais supérieur ou égal à 2,50x	4,25	MA - 0,25
inférieur à 2,50x	4,00	MA - 0,50

Le Ratio de Levier Net devra être calculé deux fois par an, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, sur la base des comptes consolidés annuels pro forma de l'exercice certifiés et des comptes consolidés *pro forma* du premier semestre non audités signés par un représentant légal ou le directeur financier de l'Émetteur. Le calcul de ce ratio sera effectué sur la période de douze (12) Mois écoulée précédant chaque Date de Test, dates auxquelles le ratio devra être respecté.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Contrats de couverture

L'Emprunteur s'engage à conclure dans un délai de 5 mois à compter de la Première Date de Tirage, (ou toute autre date agréée par les parties), un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques, pour une période d'au moins trois (3) années à compter de la Première Date de Tirage et pour un montant notionnel égal, à tout moment, à au moins deux tiers de l'Encours des Prêts.

"**Banques de Couverture**" désigne tout établissement de crédit ou institution financière de premier rang avec lequel ou laquelle sera conclu un Contrat de Couverture et ayant adhéré à la Convention de Subordination, étant précisé que si une Banque de Couverture qui serait également un Prêteur, cesse d'être un Prêteur, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture pour les besoins des Documents de Financement Senior.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (a) La survenance d'un défaut de paiement (après expiration des délais contractuels de remédiation applicables, le cas échéant) au titre de toute autre Dette Financière contractée par l'un quelconque des membres du Groupe supérieure à cent cinquante mille (150.000) Euros ; ou
- (b) le prononcé de la déchéance du terme, au titre de toute Dette Financière, d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut ou déchéance du terme supérieur à deux cent mille (200.000) Euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise) contractée par l'un quelconque des membres du Groupe ; ou
- (c) la survenance d'un cas de défaut ou cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) au titre de toute Dette Financière d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut supérieur à quatre cent mille (400.000) Euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise) contractée par l'un quelconque des membres du Groupe sous réserve des délais consentis par les créanciers concernés et que les créanciers concernés n'y aient renoncé expressément ; ou
- (d) l'un des membres du Groupe :
 - (i) n'effectue pas à bonne date (sous réserve de l'application de délais de grâce contractuellement prévus à l'origine) le paiement de tout montant unitaire ou, cumulé avec d'autres montants ainsi exigibles, supérieur à quatre cent mille (400.000) Euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise) au titre de toute dette autre qu'une Dette Financière, ou
 - (ii) n'honore pas une garantie (dans les délais prévus par cette dernière), pour un montant supérieur à quatre cent mille (400.000) Euros (ou sa contre-valeur en toute autre devise) lorsque cette garantie, devenue exigible, est appelée,

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

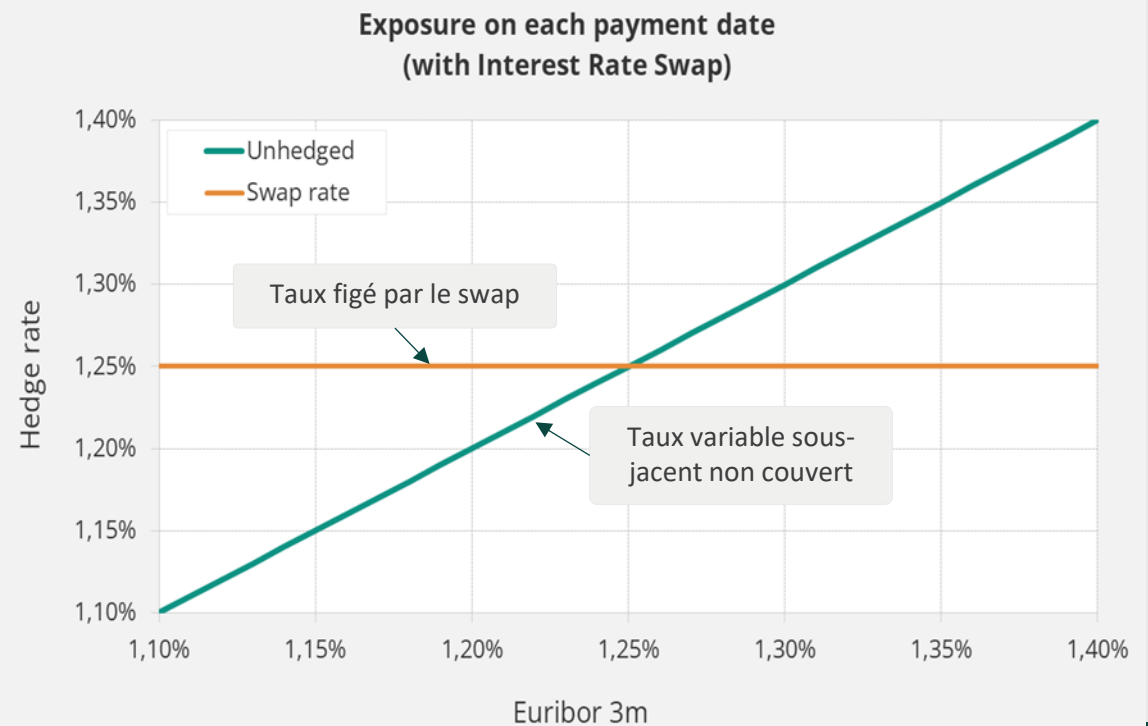
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

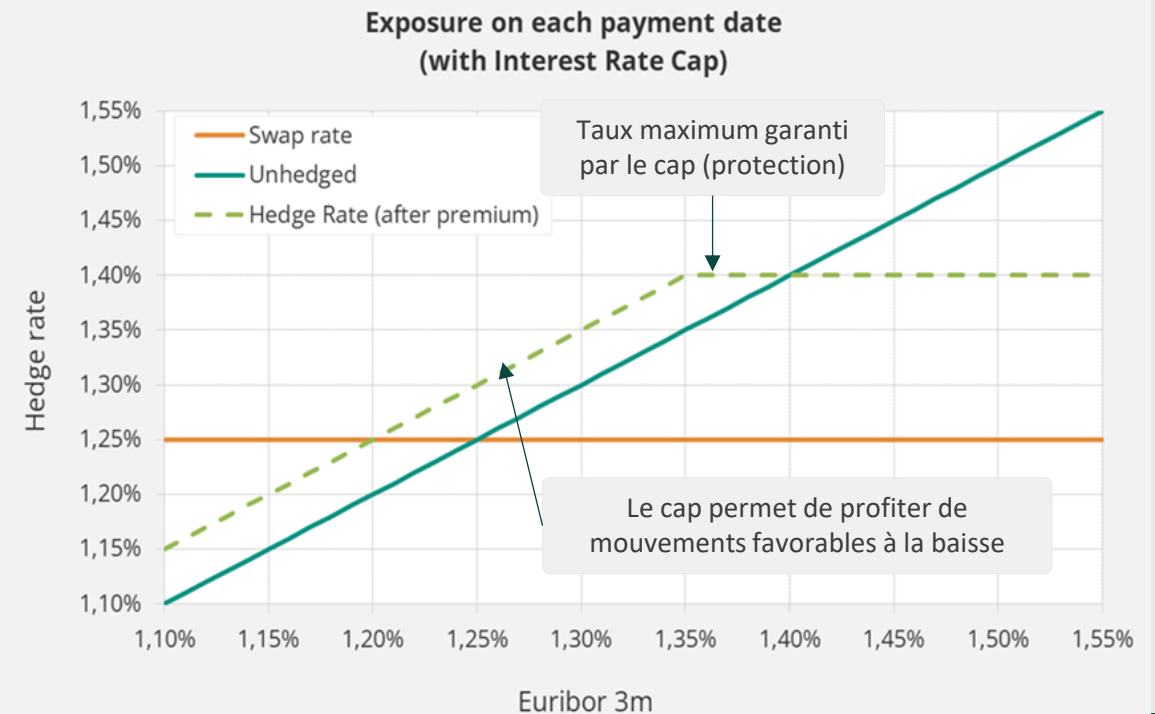
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

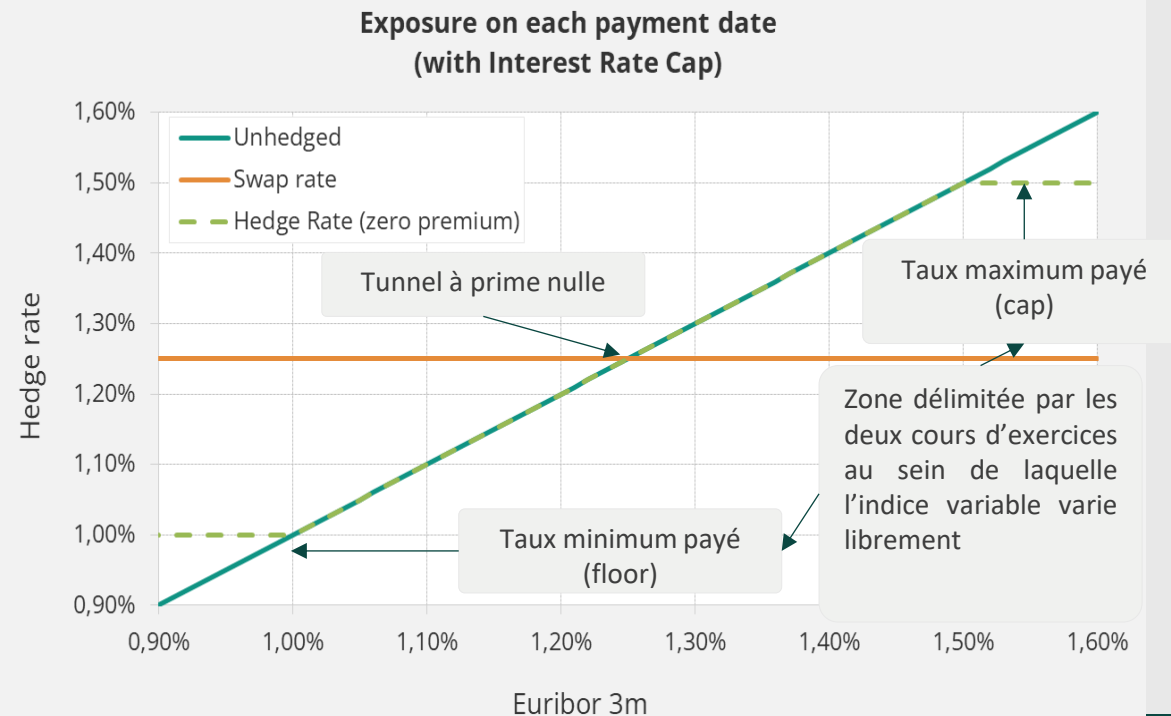
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

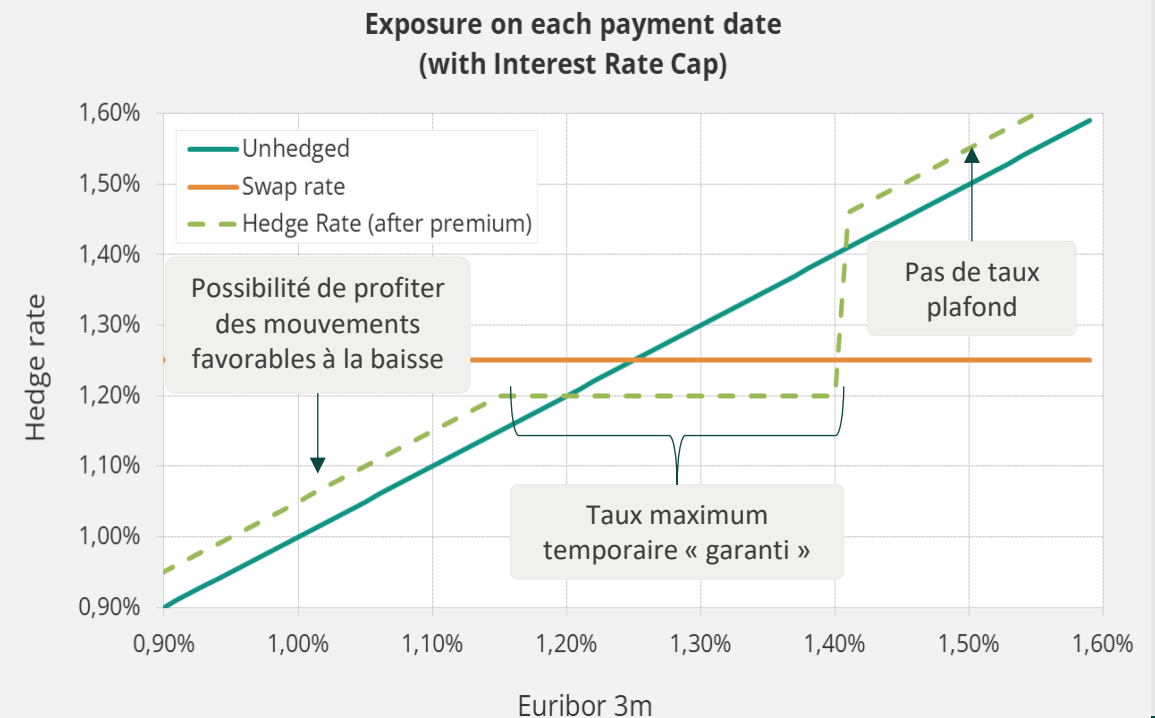
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

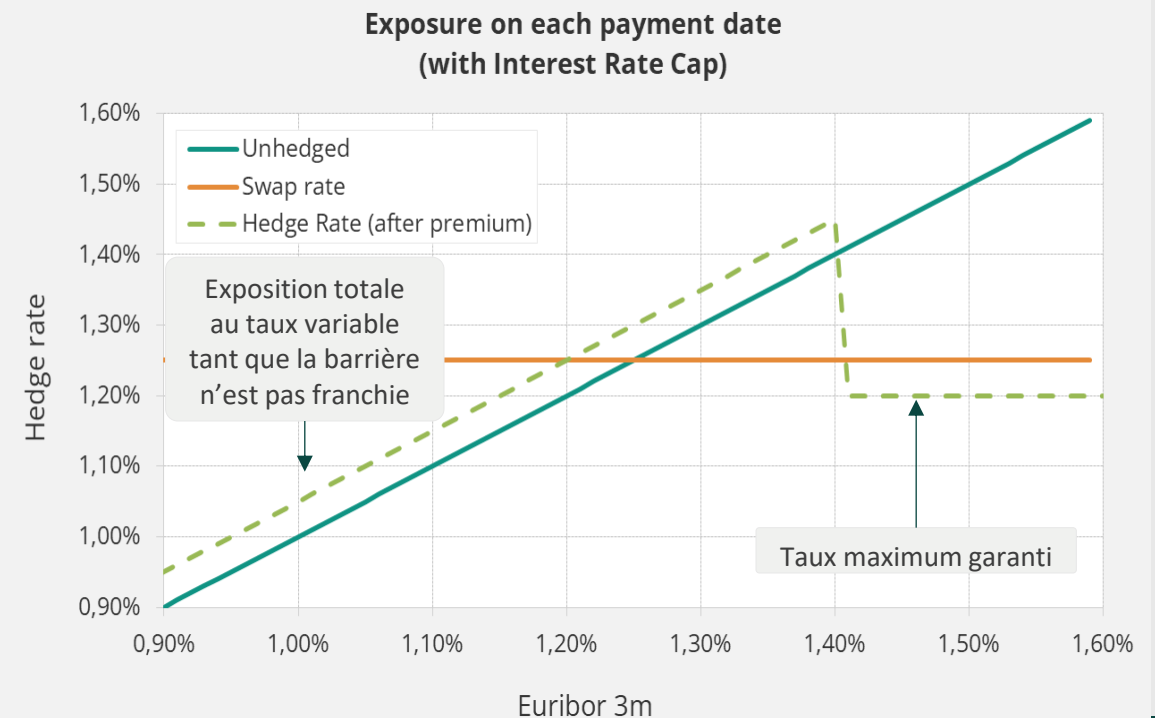
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

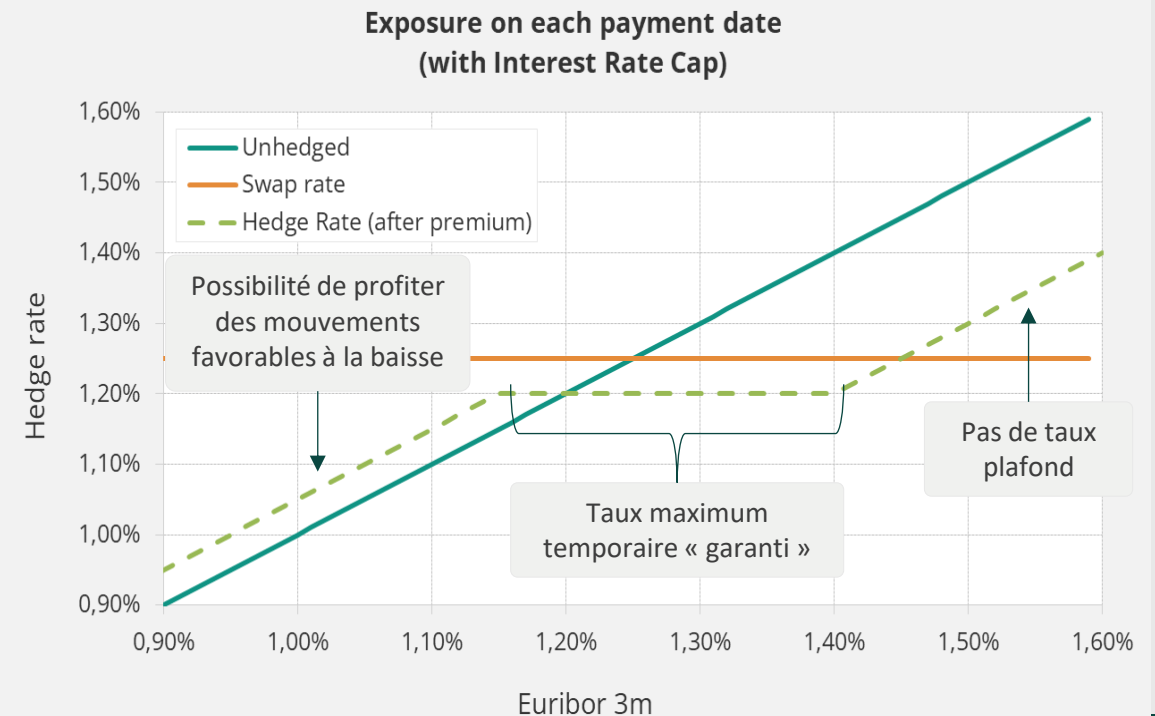
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.